

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de POLIGNY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Autoroute A77					2	250	
Départementale 225	2	+ 300	6	+ 60	4	30	
Nationale 7	41	+ 650	44	+ 340	3	100	

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAIACV048
 en date du 12 MAR. 1999

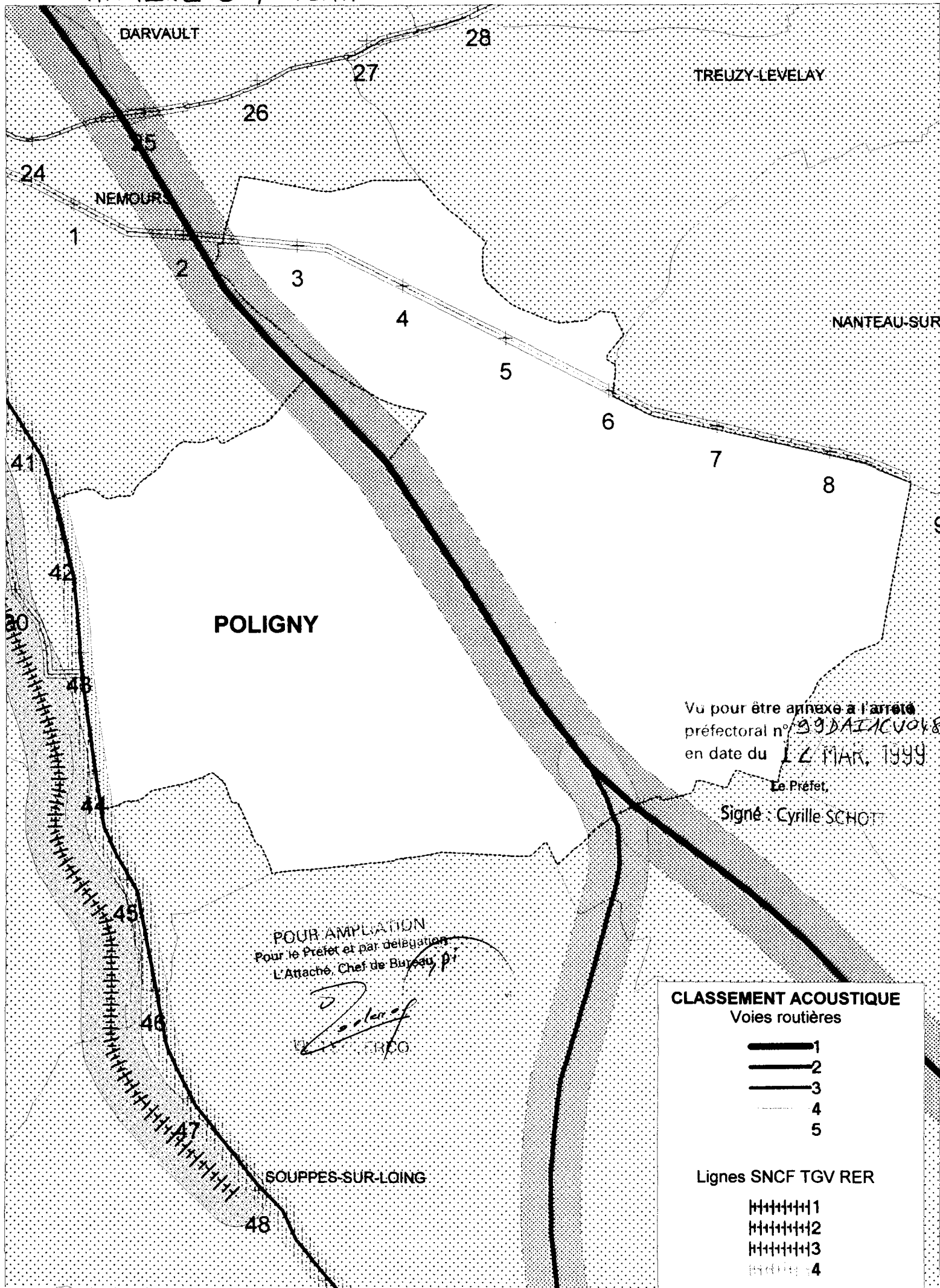
Le Préfet,

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau


 N. LECLERCO

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV068
 en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau, *pi*

Schott
 CRCC

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1 (thick solid line)
- 2 (medium solid line)
- 3 (thin solid line)
- 4 (dashed line)
- 5 (dotted line)

Lignes SNCF TGV RER

- 1 (vertical bars)
- 2 (vertical bars)
- 3 (vertical bars)
- 4 (vertical bars)